

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC


**Avis de vacance
Poste de maire**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Montmagny, de ce qui suit :

Soyez avisés que, conformément à l'article 33 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) (ci-après la « LERM »), le poste de maire de la Ville de Montmagny est devenu vacant.

En conformité avec l'article 336 de la LERM, les membres du conseil municipal ont fait le choix, lors de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2021, d'élire l'un d'entre eux au poste de maire à la prochaine séance ordinaire qui aura lieu le 8 février 2021.

Fait à Montmagny, ce 26 janvier 2021.



M^e Karine Simard, avocate
Greffière